

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01024 Numéro SIREN : 789 158 730 Nom ou dénomination : TAMARIN PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2021 sous le numéro de dépôt 5410

SARL TAMARIN PROMOTION

12 Avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

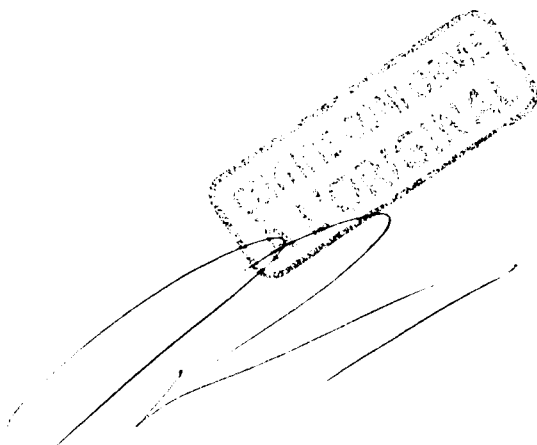
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

Pages

1 et 2

3 et 4

5 à 13

A handwritten signature in black ink is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2020" in a bold, sans-serif font.

DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY

LE VALENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	883	883				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	23 050		23 050	23 150	100	0.43
	Créances rattachées à des participations	320 898	19 006	301 892	195 962	105 930	54.06
	Autres titres immobilisés	80		80	80		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	344 911	19 889	325 022	219 192	105 830	48.28
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	209 862		209 862	212 023	2 161	1.02
	Autres créances	462 955		462 955	612 478	149 523	24.41
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	215		215	464	249	53.70
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	673 032		673 032	824 965	151 932	18.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 017 944	19 889	998 055	1 044 157	46 102	4.42

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

320 898

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	3 640	47 150	50 790	107.72
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	241 816	50 790	292 607	576.11
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	248 176	6 360	241 816	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	444 876	675 419	230 543	34.13
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 375	114 277	60 902	53.29
	Dettes fiscales et sociales	35 558	34 709	849	2.45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 600	3 600		
	Autres dettes	212 469	209 792	2 678	1.28
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	749 879	1 037 797	287 918	27.74
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	998 055	1 044 157	46 102	4.42

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

749 879 1 037 797

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services				41 905		41 905	100.00
Chiffre d'affaires NET				41 905		41 905	100.00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	0		0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			1	41 906		41 905	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			44 578	88 611		44 033	49.69
Impôts, taxes et versements assimilés			668	451		217	48.12
Salaires et traitements							
Charges sociales				12		12	100.00
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	375		374	99.97
Total des Charges d'exploitation (II)			45 246	89 424		44 179	49.40
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 245	47 519		2 274	4.78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2020 12	30/09/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	291 010	19 800	271 210	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 070	7 995	2 925	36.58
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	296 080	27 795	268 285	965.23
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		19 006	19 006	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	9 119	12 319	3 200	25.98
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 119	31 325	22 206	70.89
2. Résultat financier (V-VI)	286 961	3 530	290 491	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	241 716	51 048	292 765	573.50
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100	258	158	61.24
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 757	165 190	163 433	98.94
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 857	165 448	163 591	98.88
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 757	165 190	163 433	98.94
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 757	165 190	163 433	98.94
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	100	258	158	61.24
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	297 939	235 149	62 790	26.70
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	56 122	285 939	229 817	80.37
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	241 816	50 790	292 607	576.11

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 Redevance de crédit bail immobilier
 (3) Dont produits concernant les entreprises liées
 (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

Conditions particulières d'activité pendant la période

Impact sur l'activité de promotion immobilière :

Au cours de la première période de confinement décidé par le gouvernement du 17/03/2020 au 11/05/2020 l'activité de promotion immobilière s'est arrêtée, ou presque
- plus de permis, plus de chantiers, plus de ventes.

Dans la grande majorité des cas les collectivités locales n'ont pas pu recevoir et instruire les demandes de permis. Le notariat a tout fait pour permettre la signature dématérialisée des actes de vente, mais dans les faits, la complexité technique et le faible degré d'équipement des études ont retardé les signatures d'actes. La commercialisation des programmes s'est révélée plus difficile à mettre en oeuvre dans un contexte de demande déprimée.

Après deux mois d'arrêt et des semaines en fonctionnement dégradé des chantiers ont pu reprendre dans des conditions sanitaires adaptées. Mais les retards pris ont généré une perte de productivité, un retard dans les livraisons.

La relation client s'est trouvée fragilisée. Cette question de délais pose celle du financement de la promotion immobilière :

- la trésorerie à court terme quand les appels de fonds des VEFA ne peuvent être émis faute d'avancement des travaux
- les fonds propres, à court-moyen terme car l'allongement de la durée des opérations empêche le lancement de nouveaux programmes, faute de ressource à investir.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Les incertitudes éventuelles portent :

- un ralentissement des projets
- une fragilisation de la relation client
- des difficultés de financement

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	883		
TOTAL	883		
Autres participations	238 118		107 588
Autres titres immobilisés	80		
TOTAL	238 198		107 588
TOTAL GENERAL	239 081		107 588

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			883	883
TOTAL			883	883
Autres participations		1 758	343 948	343 948
Autres titres immobilisés			80	80
TOTAL		1 758	344 028	344 028
TOTAL GENERAL		1 758	344 911	344 911

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	320 898	320 898	
Autres créances clients	209 862	209 862	
Taxe sur la valeur ajoutée	86 847	86 847	
Groupe et associés	206 647	206 647	
Débiteurs divers	169 462	169 462	
TOTAL	993 716	993 716	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	97 721	97 721		
Fournisseurs et comptes rattachés	53 375	53 375		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 981	34 981		
Autres impôts taxes et assimilés	577	577		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 600	3 600		
Groupe et associés	347 155	347 155		
Autres dettes	212 469	212 469		
TOTAL	749 879	749 879		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000		100		100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Aménagements divers	Linéaire	4 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
INTERETS S/CREANCES RATT.PART.	
- INT CC ZENITH 30/9/19 1.35%	1 104
- INT CC PARC STE HELEN 2019	2 634
- INT CC ZENITH 2020 1.20%	996
- INT CC PARC STE HELENE 2020	699
FOURNIS. RRR & AVOIRS A RECEV	
- DURIVAUX AVOIR JURID A REC	36
- DURIVAUX AVOIR JURID A REC	480
- DURIVAUX AVOIR JURID A REC	90
- DURIVAUX AVOIR JURID A REC	54
CLIENTS - FACT A ETABLIR	
- FAE FRAIS VILLA PALMA 2019	10 900
Total	16 993

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES RATT PARTIC INT COURUS	
- INT PART VOILES ITYS 2019	423
- INT PART VILLA ALBA 2019	252
- INT PART LORD BYRON 2019	657
- INT PART 9 D ANGELY 2019	392
- INT PART DOLCE VILLA 2017	55
- INT PART DOLCE VILLA 2018	191
- INT PART VOILES ITYS 2020	395
- INT PART LORD BYRON 2020	318
- INT PART 9 D ANGELY 2020	242
- INT PART DOLCE VILLA 2019	171
- INT PART DOLCE VILLA 9/12 2020	117
- INT PART PSH 9/12 2020	113
FOURNISSEURS-FACT.NON PARVENUE	
- PROV HON ASSIST DVLP 2020	47 400
- PROV HONOS AG CPTES 2020	480
- PROV DEB AG CPTES 2020	36
- PROV EC 2020	4 320
- PROV DEB 2020	186
- PROV GREFFE CPTES 2020	46
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	
- ZENITH AAA S/F23 01/18	2 865
ETAT- CHARGES A PAYER	
- PROV CFE A PAYER 30/09/2020	577
DIVERS CHARGES A PAYER	
- INT TAM INV 2019	2 173
- INT TAM INV 2020	2 295
Total	63 703

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15, PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL TAMARIN PROMOTION
06150 CANNES LA BOCCA

Page : 12

Société Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - 5410 VILLA PALMA - 6541 LE PARC SAINTE HELENE - 6541 38 FOCH - 6541 PARC CROISSETTE - 6541 COSY CORNER - Participations détenues entre 10 et 50 % - 54 ZENITH - 5498 DOLCE VILLA - 54 VILLA ALBA - 6541 LES VOILES D'ITYS en li - 54 VILLA ORESSENCE Société e - 57 VILLA VEGA - 54 9 D'ANGELY en liquidation - 54 LORD BYRON en liquidation - 54 CARRE CROISSETTE	2 000		90.00					4 870 829	314 111	205 893	
	8 000		90.00						23 153		
	1 000		90.00					6 260 669	315 291	51 117	
	2 000		85.00						26 392		
	1 000		80.00								
	2 000		50.00					2 785 516	48 777		
	2 000		50.00					1 036 667	199 737		
	2 000		50.00					335 833	8 511		
	2 000		50.00						10 027	18 000	liquidation
	8 000		50.00					641 051	218		liquidation
	10 000		45.00						115 366		
	8 000		45.00						8 735		liquidation
	2 000		40.00					4 158	15 083	16 000	liquidation
	2 000		37.50						34 549		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cession 10 actions	100	77100000
- Rembt créances participations	1 757	77560000
Total	1 857	
Charges exceptionnelles		
- VNC créances participations	1 757	67560000
Total	1 757	

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	8
Créances immobilisées	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités enEuros	8
Détail des produits à recevoir	9
Détail des charges à payer	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	12
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	13

NA = Non Applicable NS = Non significative



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, et le trente et un mars, à 18 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Sont présents :

SARL TAMARINS DVLP	
Représentée par son gérant Éric BRANCALEONI,	propriétaire de 24 parts
Andrée BRANCALEONI,	propriétaire de 24 parts en usufruit
Marcel BRANCALEONI,	propriétaire de 24 parts
Éric BRANCALEONI	propriétaire de 8 parts en nue-propriété et de 28 parts en pleine propriété
William BRANCALEONI	propriétaire de 8 parts en nue-propriété
Franck BRANCALEONI	propriétaire de 8 parts en nue-propriété

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Éric BRANCALEONI préside la séance en qualité de Gérant Associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 lesquels font apparaître un bénéfice de + 241.816,29 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 241 816 euros de la manière suivante:

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u>		
• Résultat bénéficiaire de l'exercice	241.816	
<u>AFFECTATION</u>		
• Report à nouveau		241.816
<u>TOTAUX</u>	241.816	241.816

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les associés constatent l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du fait que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice a été nulle et que ses cotisations sociales personnelles n'ont pas été prises en charge.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 31/03/2021

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30/09/2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les nouveaux programmes livrés au 31/12/2019 ont permis de dégager une marge bénéficiaire conforme aux prévisions.

Cependant l'évènement Covid-19 a eu un impact significatif sur l'activité de promotion immobilière et par voie de conséquence sur l'activité de la société, notamment dans la première période de confinement du 17/03/2020 au 11/05/2020.

Dans la grande majorité des cas les collectivités locales n'ont pas pu recevoir et instruire les demandes de permis. Le notariat a tout fait pour permettre la signature dématérialisée des actes de vente, mais dans les faits, la complexité technique et le faible degré d'équipement des études ont retardé les signatures d'actes.

La commercialisation des programmes s'est révélée plus difficile à mettre en œuvre dans un contexte de demande déprimée.

Après deux mois d'arrêt et des semaines en fonctionnement dégradé des chantiers ont pu reprendre dans des conditions sanitaires adaptées. Mais les retards pris ont généré une perte de productivité, un retard dans les livraisons. La relation client s'est trouvée fragilisée.

Cette question de délais a posé celle du financement de la promotion immobilière :

- la trésorerie à court terme quand les appels de fonds des VEFA ne peuvent être émis faute d'avancement des travaux
- les fonds propres, à court-moyen terme car l'allongement de la durée des opérations empêche le lancement de nouveaux programmes, faute de ressource à investir.

En raison de ces éléments la société a dû soutenir financièrement ses participations.

Principaux risques et incertitudes

N E A N T

Utilisation des instruments financiers

N E A N T

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Hors contexte exceptionnel lié à la pandémie Covid-19 il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

N E A N T

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'événement Covid-19 étant toujours en cours la société est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Les incertitudes éventuelles portent :

- un ralentissement des projets immobiliers
- une fragilisation de la relation client
- des difficultés de financement des projets immobiliers

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société a une participation de 50 % dans la Sarl 9 D'ANGELY dont la situation nette au 30/09/2020 est de 1.134 euros pour un résultat de -848 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 20.126 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VILLA ORESSENCE, en dissolution, dont la situation nette au 30/09/2019 était de 34.962 euros pour un résultat de -218 euros.

Le compte courant dans cette société était créancier de 19.006 euros. Les opérations de liquidation sont toujours en cours.

La société a une participation de 37,50 % dans la Sarl CARRE CROISETTE dont la situation nette au 30/09/2020 est de 54.607 euros pour un résultat de +654.780 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 40 % dans la Sarl LORD BYRON dont la situation nette au 30/09/2020 est de 337 euros pour un résultat de -4.405 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 18.496 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VOILES D'ITYS dont la situation nette au 30/09/2020 est de 5.848 euros pour un résultat de +1.938 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 23.924 euros.

La société a une participation de 45 % dans la SAS VILLA VEGA dont la situation nette au 30/09/2020 est de -81.026 euros pour un résultat de -29.356 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl VILLA ALBA dont la situation nette au 30/09/2020 est de 48.432 euros pour un résultat de +38.637 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 0 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl DOLCE VILLA dont la situation nette au 31/12/2019 est de -23.201 euros pour un résultat de +199.737 euros.

Le compte courant dans cette société est débiteur de 12.966 euros.

La société a une participation de 50 % dans la Sarl ZENITH dont la situation nette au 30/09/2020 est de -303.396 euros pour un résultat de -17.407 euros.

Le compte courant dans cette société est créditeur de 83.013 euros.

La société a une participation de 90 % dans la SCCV LE PARC SAINTE HELENE dont la situation nette au 31/12/2019 est de 229.770 euros pour un résultat de +314.111 euros.

Le compte courant dans cette société est créditeur de 107.554 euros.

La société a une participation de 90 % dans la SCCV PARC CROISETTE dont la situation nette au 31/12/2019 est de 247.207 euros pour un résultat de +315.291 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 90 % dans la SCCV 38 FOCH dont la situation nette au 31/12/2019 est de -83.224 euros pour un résultat de -23.153 euros.

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 90 % dans la SARL VILLA PALMA dont la situation nette au 30/09/2020 est de -65.748 euros pour un résultat de -66.748 euros. -

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

La société a une participation de 80 % dans la SCCV COSY CORNER dont la situation nette au 31/12/2019 est de -54.231 euros pour un résultat de -26.392 euros. -

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

La société a pris en 02/2020 une participation de 20 % dans la SARL LES JARDINS DE LUCIE

Le compte courant dans cette société est de 0 euros.

PRISES DE CONTROLE

N E A N T

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

N E A N T

SOCIETES CONTROLEES

N E A N T

PARTICIPATIONS CROISEES

N E A N T

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2020 :

- . le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 0 euros.
 - . le total des produits d'exploitation s'élève à 1 euro ;
 - . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 45.246 euros dont 39.500 euros d'honoraires d'assistance et gestion ;
- Le résultat d'exploitation ressort à -45.246 euros contre -47.519 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Le résultat financier se solde par un résultat positif de 286.961 euros contre -3.530 euros dont 291.010 euros de dividendes sur participations.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à +241.716 euros.

Le résultat exceptionnel est positif de 100 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 241.816 euros contre un déficit de -50.790 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30/09/2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 998.055 euros contre 1.044.157 euros au titre de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires ne suscitent aucun commentaire particulier eu égard au contexte exceptionnel lié à l'évènement Covid-19 toujours en cours.

L'avancement des programmes immobiliers en cours a été ralenti en raison de la crise sanitaire.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe. — — — — —

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à +241.816 euros de la manière suivante:

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
ORIGINE :		
• Résultat bénéficiaire de l'exercice	241.816	
AFFECTATION		
• Report à nouveau		241.816
TOTAUX	241.816	241.816

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous informons de l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de prendre acte de ce que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice été nulle, de même que la prise en charge de ses cotisations sociales personnelles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant





TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

ASSEMBLEE GENERALE DU 31/03/2021

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L 223-19 DU Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

Chers associés,

En application des articles L 223-19 du Code de commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses Gérants ou associés :

1.- CONVENTIONS ANTERIEURES

1.1- Entre la Société et d'une part Éric BRANCALEONI et M. Marcel BRANCALEONI relatives à la rémunération de leurs apports en compte courant qui ont permis d'assurer les besoins en financement de l'opération immobilière en cours et d'obtenir les concours bancaires indispensables.

Cette rémunération a généré 5.469 euros pour l'exercice écoulé.

1.2- Entre la société et la société TAMARINS DVLP, immatriculée au RCS de CANNES sous le n° 491 964 805, portant sur l'assistance et conseil dans les domaines de gestion financière, administrative et comptable, gestion commerciale et stratégie. La rémunération mensuelle de la société TAMARINS DVLP est fixée, pour sa partie fixe à 1.000 € HT auxquels s'ajoute une part variable de 500 € HT pour chaque société support de programme active gérée par la société TAMARIN PROMOTION.

Charges de l'exercice : 39.500 euros hors taxes.

1.3- Entre les sociétés centralisatrices du groupe TAMARIN PROMOTION, TAMARIN INV, TAMARINS DVLP et les sociétés filiales portant sur la gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe.

2.- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

NEANT

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le Gérant



TAMARIN PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

RCS CANNES 789 158 730

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2021
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 lesquels font apparaître un bénéfice de + 241.816,29 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 241 816 euros de la manière suivante:

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE :</u>		
• Résultat bénéficiaire de l'exercice	241.816	
<u>AFFECTATION</u>		
• Report à nouveau		241.816
<u>TOTAUX</u>	241.816	241.816

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les associés constatent l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du fait que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice a été nulle et que ses cotisations sociales personnelles n'ont pas été prises en charge.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.